
APPEL D'OFFRES

ÉTUDE DE BESOINS ET UN PLAN D'AFFAIRES

POUR UN NOUVEAU

CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCOPHONE À SAINT-JEAN

**SAINT-JEAN, TNL
AOÛT 2025**

Le genre masculin est utilisé dans le présent document afin d'alléger le texte

INTRODUCTION

La *Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador* (FFTNL) souhaite recruter un consultant ou une firme spécialisée pour réaliser une étude de besoins et un plan d'affaires visant à la création d'un nouveau centre communautaire francophone à Saint-Jean.

La FFTNL est un organisme sans but lucratif qui travaille à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. Sa mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador et de faciliter son développement. Ses bureaux sont situés à Saint-Jean de Terre-Neuve, siège du gouvernement provincial et des instances fédérales régionales auprès desquels elle intervient pour revendiquer les droits des francophones en situation minoritaire.

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Contexte de l'existant

La ville de Saint-Jean, capitale de la province, possède un bassin d'environ 2965 francophones (recensement 2021), et celle où sont situés les organismes communautaires francophones provinciaux (incluant la FFTNL et ses différents services, le CPEF Les P'tits Cerfs-Volants, Franco-Jeunes de TNL, l'Association communautaire francophone de St-Jean (ACFSJ), et le Conseil scolaire francophone provincial (CSFP)).

Initialement hébergés au Centre Scolaire et Communautaire des Grands-Vents depuis son ouverture en 2005, les organismes francophones ont vu tripler leurs effectifs au cours des 10 dernières années, ce qui a amené d'importants manques de place au sein de ce centre, et occasionné le départ de ce dernier de plusieurs autres organismes lors de la dernière décennie.

MANDAT DU CONSULTANT

Le soumissionnaire retenu devra :

- Établir des études des besoins structurels auprès de plusieurs organisations communautaires (et apparentées) francophones sises à Saint-Jean de Terre-Neuve, conformément aux normes et aux pratiques canadiennes, avec une vision jusqu'à 2045 concernant les besoins des organisations ;
- Établir une étude de faisabilité comportant trois solutions potentielles à la construction ou à la rénovation d'une structure adéquate, dans la municipalité de Saint-Jean de Terre-Neuve. Les solutions doivent inclure, entre autres, une estimation des coûts de classe D ;

Les éléments constitutifs du mandat sont les suivants :

Un plan d'affaires sommaire sera également produit, détaillant les coûts opérationnels anticipés tels que les salaires, les frais d'entretien, les dépenses énergétiques et de connectivité. Il identifiera aussi les sources potentielles de revenus (loyers, subventions disponibles, activités génératrices de revenus) et analysera la durabilité financière du projet sur les courts, moyens et longs termes.

Le partenaire devra identifier clairement les programmes de financement gouvernementaux disponibles (fédéraux, provinciaux et municipaux), ainsi que les possibilités offertes par les financements privés ou communautaires (dons, levées de fonds, commandites). Cette analyse servira de base pour élaborer une stratégie financière complète et réaliste.

Le rapport final attendu devra être soigneusement structuré et illustré, présentant clairement l'ensemble des constats, les scénarios envisagés, les recommandations stratégiques et les étapes clés nécessaires à la réalisation effective du projet. Ce document constituera un outil essentiel d'aide à la décision pour la FFTNL et ses partenaires.

Les ressources financières disponibles

Le budget maximal disponible pour la réalisation de ce mandat est de 30 000 \$ (taxes incluses). Le montant total comprend les frais professionnels, les déplacements, et tous les coûts liés à la production des livrables.

Les exigences et modalités s'appliquent au présent appel d'offres. Le fait de présenter une proposition en réponse à la présente demande constitue l'acceptation des exigences et modalités.

Droit de modification

- Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

Dépenses engagées

- Le soumissionnaire est responsable d'assumer la totalité des dépenses pour la préparation et la soumission d'une proposition, incluant tous les frais de déplacement nécessaires.

Évaluation des propositions

- Les soumissions seront évaluées par un comité formé de représentants du demandeur, sous le principe du « mieux-disant ». Ce dernier se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants.

Rejet des propositions

- Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. La soumission du moins-disant ne sera pas nécessairement retenue.

Acceptation et entente contractuelle

- Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service écrite soit signée entre le demandeur et le consultant retenu.

Annulation de contrat

- Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le consultant. Ces motifs peuvent être, notamment, les suivants :
 - Le consultant ne respecte pas une des exigences inhérentes au contrat ou aux spécifications ;
 - Le consultant n'est plus solvable ;
 - Le consultant a déclaré faillite.

Propriété matérielle et droits d'auteurs

Les travaux réalisés par le fournisseur en vertu du présent contrat deviendront la propriété entière et exclusive de la FFTNL, qui pourra en disposer à son gré. Le fournisseur cède et transfère à la FFTNL tous les droits d'auteur sur les documents réalisés en vertu du présent contrat. Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limites de territoire ni de temps et sans limites de quelque nature que ce soit.

Échéancier

L'exécution du mandat suivra les phases suivantes :

- **Juillet 2025** : Lancement de l'appel d'offres
- **Septembre 2025** : Processus de sélection et engagement du consultant retenu
- **Octobre 2025 à février 2026** : Réalisation complète de l'étude de faisabilité, incluant les recherches, consultations communautaires, analyses techniques et financières ainsi que la rédaction du rapport
- **Mars 2026** : remise du rapport final à la FFTNL, incluant l'ensemble des recommandations et éléments décisionnels requis pour la suite du projet

Profil recherché :

Le consultant ou cabinet sélectionné devra démontrer une expertise dans la réalisation d'études de faisabilité, en particulier dans le domaine d'infrastructures.

- Expérience professionnelle en gestion de projets communautaires ;
- Planification stratégique et analyse financière ;
- Une connaissance du milieu francophone en situation minoritaire ;
- Production de rapports structurés et en respect des échéanciers ;
- Une excellente maîtrise du français ;

Dossier de candidature à soumettre

Les personnes ou cabinets intéressés doivent soumettre une proposition comprenant :

- Une lettre de présentation exposant leur compréhension du mandat et leur intérêt du projet ;
- Un CV ou un profil détaillé de l'équipe de travail proposée ;
- Un échéancier de travail précisant les principales étapes ;
- Références professionnelles.

Langue de travail :

Les soumissions peuvent être écrites en français ou en anglais. Toutefois, il sera considéré comme un atout d'offrir les services en français.

Évaluation des propositions :

Les soumissions seront évaluées par la FFTNL, qui se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants. Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. Seul le soumissionnaire retenu sera informé.

DÉPÔT DE LA PROPOSITION

- **La date limite pour déposer une proposition est le vendredi 29 août 2025 à 17h (heure de Terre-Neuve).**
- Les propositions doivent être envoyées par courriel à l'adresse appel-offres@fftnl.ca, au plus tard à la date mentionnée ci-dessus